



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 17 mai 2023 - PV N°35

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District)

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 13 ET 14 MAI 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51628.2 PERIGUEUX FOOT - NEUVIC ST LEON

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50198.2 PERIGORD FOOT US - PAYS DE L'EYRAUD

Poule B 50286.2 MEYRALS - LALINDE CALES Ent.

50292.2 PERIGORD NOIR - PERIGORD CENTRE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 50301.2 BRANTOME 2 - JUMILHAC

Poule B 50370.2 ST PIERRE DE CHIGNAC - ROUFFIGNAC

50371.2 MARSANEIX - FENELON ESPERANCE

Poule C 50436.2 COTEAUX PECHARMANT 2 - PAYS DE MONTAIGNE 2

Poule D 51651.2 NEUVIC ST LEON 2 - DOUZILLACOISEL ULDOVICIENNE

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51026.2 LE BUGUE - ST GENIES

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51631.2 BASSIMILHACOIS - BOULAZAC 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule B 50371.2 MARSANEIX - FENELON ESPERANCE

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51445.2 CAMPAGNAC DAGLAN - MONTIGNAC 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME

FEMININES A 11

55676.2 BACHELIERE

FEMININES A8

53788.2 RIBERAC

FEMININES A 8 U14-U17F

54211.2 ROQUENTIN



Procès verbal

54213.2 MAS

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

CRITERIUM A 8

Poule B 55260.2 HAUTEFORT GENIS Ent 3

Poule C 55191.2 PAYS FENELON 3

Ces clubs seront débités d'une amende de 30€.

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50564.2 JAVERLHAC

Poule C 51444.2 SARLAT CARSAC Ent. 4

Ces clubs seront débités d'une amende de 120€ (forfait lors des 3 dernières journées de championnat).

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4 POULE E Match N°24817056 PAYS DE MONTAIGNE 3 - RAZAC 2 du 06/05/2023

Participation d'un joueur suspendu de PAYS DE MONTAIGNE 33 (PV intégral disponible uniquement sur Footclubs).